

**EXTENSION ET RENOVATION DE L'ESPACE MULTI-ACCUEIL
« LES SEPIOUS »
34 760 BOUJAN SUR LIBRON**

MAITRISE DE L'OUVRAGE:

COMMUNE DE BOUJAN/LIBRON

Hôtel de ville - 12, Rue de la Mairie
34760 BOUJAN SUR LIBRON

MAITRISE D'ŒUVRE:

OMLB Architecture

3, Allée de l'Espinouse - Lieu-dit Puech Estève
34 760 BOUJAN SUR LIBRON

BUREAU DE CONTROLE :

VERITAS

Immeuble Le Capricorne
Avenue du Forum - ZI Croix Sud
11100 NARBONNE

CSPS:

ELYFEC

Agence de Millau
4, rue de la Megisserie
12100 MILLAU

ACTE D'ENGAGEMENT

I – ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE

Maître d'Ouvrage : Commune de BOUJAN S/LIBRON
Hôtel de ville - 12 rue de la Mairie
34760 BOUJAN S/LIBRON
☎ : 04.67.09.26.40
📠 : 04.67.31.57.57
@ : contact@boujansurlibron.com

Représentant du pouvoir Adjudicateur (RPA) : Monsieur le Maire de la Commune de BOUJAN S/LIBRON

II - OBJET DU MARCHE

Marché de travaux pour l'extension et la rénovation de l'espace multi-accueil «Les Sepious » à Boujan/Libron

Lot n°.....

III - PROCEDURE

Procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

IV - CANDIDAT

Je soussigné, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après (toutes solidaires les unes des autres) :

.....

Représentant l'entreprise:

Ayant son siège social à :

☎..... 📠.....

@.....

Numéro SIRET:.....

Code d'Activité Principale Economique (APE) :.....

Inscrit au registre du commerce de :.....n°.....

Et étant pour tout ce qui concerne l'exécution du présent contrat représenté par :

.....

Adresse :

☎..... 📠.....

☎ Portable :

Email :

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces constitutives du marché, et plus particulièrement du CCAP et du CCTP joints.

Je me sou mets et m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux concernant le lot n°.....

Dans le cadre des travaux prévus au marché, en fonction des réalités techniques et financières, m'engage à accepter les avenants ou ordres de service dans les conditions fixées au CCAP, qui pourraient modifier mon marché en plus ou en moins.

V – PRIX GLOBAL & FORFAITAIRE DU MARCHE DE BASE

..... Euros HT

..... Euros TVA 20.00 %

..... Euros TTC

➤ **Montant en Euros H.T. en lettres :**

.....
.....
.....

➤ **PRESTATION SUPPLEMENTAIRE (PS) anciennement appelée OPTION :**

..... Euros HT

..... Euros TVA à 20.00 %

..... Euros TTC

➤ **Montant en Euros H.T. en lettres de la Prestation supplémentaire (PS):**

.....
.....
.....

En cas de prestation alternative (anciennement VARIANTE) proposée par l'entreprise joindre une annexe.

VI – DELAIS

Les travaux seront exécutés dans un délai de **2 (deux) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux.

Le délai d'exécution de chacun des lots de l'opération sera indiqué sur le planning des travaux et comprend la période de préparation.

VII – AVANCE FORFAITAIRE

Cette clause ne concerne que les marchés d'un montant supérieur à 50.000 € HT

Conformément au C.C.A.P. la ou les entreprises ci-avant désignées

- refusent de percevoir l'avance forfaitaire
- acceptent de percevoir l'avance forfaitaire

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la mairie de BOUJAN S/LIBRON demande la constitution d'une garantie à première demande pour la totalité du versement de l'avance art 5.2 du CCAP (articles 89 et 90 du code des marchés publics)

VIII - SOUS-TRAITANCE

➤ Je n'envisage pas de sous-traiter les prestations du présent marché :

➤ J'envisage de sous-traiter les prestations suivantes :

Montant des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter :

Descriptif des prestations qu'il est envisagé de sous-traiter :

Entreprise sous-traitante :

Adresse :
.....

En cas de présentation d'un sous-traitant, le titulaire devra présenter son dossier de candidature accompagné de celui du sous-traitant (cf règlement de la consultation).

En cas de présentation d'un sous-traitant en cours de marché, celui-ci devra être agréé par le maître d'ouvrage après présentation de l'Acte Spécial de sous-traitance dûment complété.

En cas de prestations sous-traitées supérieures à 600€ TTC, le sous-traitant aura droit au paiement direct.

IX – ATTESTATIONS D’ASSURANCE

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

- > **Compagnie** :
- > **Adresse** :
- > **N° de contrat** :
- > **Date d’Effet** :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE

- > **Compagnie** :
- > **Adresse** :
- > **N° de contrat** :
- > **Date d’Effet** :

Joindre les Attestations d’assurance correspondantes, en cours de validité et couvrant l’activité du lot.

X - REGLEMENT DES COMPTES

Le Maître d’ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent contrat en faisant porter leur montant au crédit du compte ci-dessous (joindre un RIB) :

- **Banque** :
- **Code banque** :
- **Code guichet** :
- **Clé RIB** :
- **Numéro de compte** :
- **Domiciliation** :

Le présent contrat est valable dans la mesure où son acceptation est notifiée dans un délai maximum de 150 jours à compter de la date de signature du présent acte d’engagement.
Dans le cas où le marché ne serait pas notifié, je m’engage à ne réclamer aucun dédit.

FAIT EN 1 EXEMPLAIRE ORIGINAL (1)

A....., le.....

MENTION MANUSCRITE « LU ET APPROUVE »

Signature et cachet,

(1) parapher toutes les pages du présent

XI - ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée par Monsieur le Maire de la commune de BOUJAN S/LIBRON pour valoir Acte d'Engagement à la date du

Prix de l'offre retenue :

.....

A BOUJAN S/LIBRON

ANNEXE 1 - DECLARATIONS SUR L'HONNEUR

Déclare sur l'honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 45 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ;
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.323-1 et, L.323-8-2 ou L.323-8-5, du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs,

ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952, modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Il est rappelé que l'inexactitude des renseignements prévus aux 2°, 3°, 4°, 5° et 6° de l'article 45 du Code des Marchés Publics expose le candidat déclarant aux sanctions définies par l'article 47 dudit code.

Il est également précisé que les candidatures ne satisfaisant pas aux obligations définies par les articles 43, 44 et 47 du Code ou qui ne seraient pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45 ne seront pas recevables.

Fait à, Le

Signature et cachet

CADRE A NE REMPLIR QU'EN CAS DE NANTISSEMENT DU MARCHÉ OU CESSION DE CREANCE

La présente copie certifiée conforme à l'original est délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- la totalité du marché dont le montant est de€ HT
- la partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, évalué à€ HT

Sous réserve d'éventuels avenants en plus ou moins value.

Clause restrictive : suivant l'article 114 du Code des Marchés Publics, dans l'éventualité où l'entreprise sous-traite en partie son marché, si elle ne peut restituer l'exemplaire unique délivré, elle doit justifier soit que la cession ou le nantissement de créance concernant ce marché est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit de manière à réaliser cette condition. Cette justification est donnée par une attestation de l'établissement de crédit bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créance résultant de ce marché ; dans la négative, la sous-traitance ne pourra être acceptée.

Fait à BOUJAN S/LIBRON, le

Monsieur le Maire de BOUJAN S/LIBRON